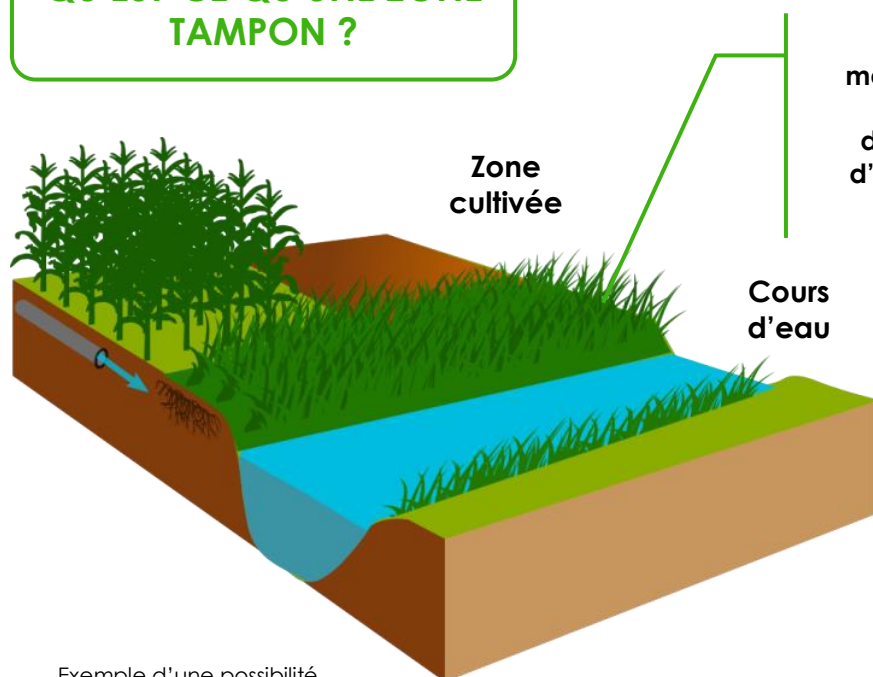


## Zones tampons : des ouvrages rustiques pour réduire les impacts des pollutions diffuses et ponctuelles et améliorer la biodiversité

L'objectif principal des opérations Agri-Mieux, Agr'eau Seltzbach et Agr'eau Sundgau, est le bon état chimique et écologique de leurs cours d'eau. Or, différentes substances polluantes provenant des parcelles agricoles, utilisent les eaux de ruissellement, comme moyen de transport pour arriver à ces milieux naturels.

Les zones tampons, comme les bandes enherbées, talus ou encore les haies, associées à des pratiques agronomiques favorables pour l'environnement, peuvent diminuer les risques de contamination, en constituant un frein à la propagation de pollution vers le cours d'eau.

### QU'EST-CE QU'UNE ZONE TAMPON ?



Tout espace interstitiel du paysage rural, maintenu ou expressément mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de contaminant d'origine agricole vers les milieux aquatiques

© ONEMA



Exemple d'une possibilité d'aménagement des zones tampons

### INTERETS D'UNE ZONE TAMPON POUR L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT



**Maîtrise et limite les transferts d'azote et de produits phytosanitaires**



**Intercepte les éventuelles dérives de pulvérisateurs (cas des haies, fascines etc.)**



**Freine et intercepte les ruissellements et les coulées d'eau boueuse**



**Préserve la biodiversité et le paysage (Réserve d'insectes auxiliaires)**



**Limite l'impact physique des réseaux de drainage sur les cours d'eau**



Les zones tampons sont des dispositifs rustiques faciles à mettre en place, à faible coût et qui nécessitent peu d'entretien. Elles favorisent la régulation des flux d'eau et de sédiments venant de la parcelle, la préservation de la biodiversité et le patrimoine paysager.

Implanter une zone tampon c'est recréer les milieux humides pour diversifier les milieux aux abords des cours d'eau.

### DISPOSITIFS HERBACÉS

- ✓ Bandes enherbées (rivulaires ou en coin)
- ✓ Chemins enherbés
- ✓ Prairies humides
- ✓ Talus



Bande enherbée le long du Thalbach

### DISPOSITIFS LIGNEUX

- ✓ Haies
- ✓ Fascines
- ✓ Bois, bosquets, etc.



Ripisylve au bord de l'III

### DISPOSITIFS « PLAN D'EAU »

- ✓ Mares
- ✓ Etangs
- ✓ Zones tampons humides (végétalisées) artificielles (ZTHA, ZTVA)
- ✓ Ouvrages de remédiation



Zone Tampon Humide Artificielle (Irstea)

### DISPOSITIFS FOSSÉ

- Zone tampon intermédiaire :
- ✓ des caractéristiques communes avec les zones tampons de types zones enherbées et plans d'eau.
  - ✓ recueille l'eau de ruissellement ou de drainage pour l'acheminer au réseau hydrographique.



Fossé, Ruederbach

**Les aides à la plantation des haies existent ; pour plus d'information rapprochez-vous de votre conseiller de la chambre d'agriculture, de l'animateur de votre bassin versant ou renseignez-vous auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.**

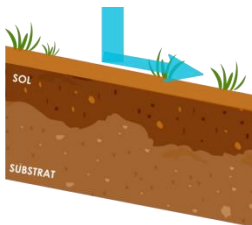


Pour évaluer les risques de transfert des phytosanitaires et des nitrates, et mieux comprendre quels types de zone tampon mettre en place, il faut analyser la circulation de l'eau (superficielle et souterraine) sur la parcelle et à l'échelle du bassin versant. Pour cela il faut répondre aux questions suivantes :

1. D'où vient l'eau ?
2. Où va-t-elle ?
3. La parcelle à proximité du cours d'eau est-elle traitée ?

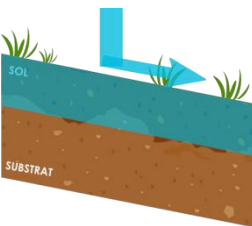
Il est important de réaliser un diagnostic pour mieux comprendre la circulation de l'eau et le transfert de polluants depuis les parcelles agricoles jusqu'aux cours d'eau.

**Les principaux chemins de l'eau sont listés ci-dessous pour vous aider à répondre à ces questions :**



### 1. Ruissellement par refus de l'infiltration

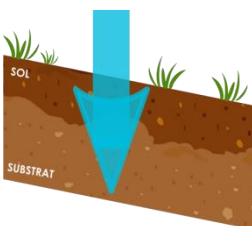
Le volume des pluies tombées est supérieur à la capacité d'infiltration du sol (prédominant sur les sols argileux, sensibles à la battance)



### 2. Ruissellement par saturation en eau du sol

Le volume des pluies tombées est supérieur à la capacité de rétention en eau du sol (plus fréquente en période hivernale)

« La parcelle déborde »



### 3. Infiltration

L'eau s'infiltration doucement dans le sol selon sa porosité ou rapidement via le drain



Ces différents processus sont susceptibles de coexister au sein d'une même parcelle ou à l'échelle d'un bassin versant. Il est difficile de généraliser les recommandations pour réduire le ruissellement, car de nombreux facteurs doivent être pris en compte. N'hésitez pas à contacter votre conseiller de la chambre d'agriculture ou l'animateur de votre bassin versant pour réaliser le diagnostic et déterminer ensemble les solutions à mettre en place pour limiter le ruissellement.



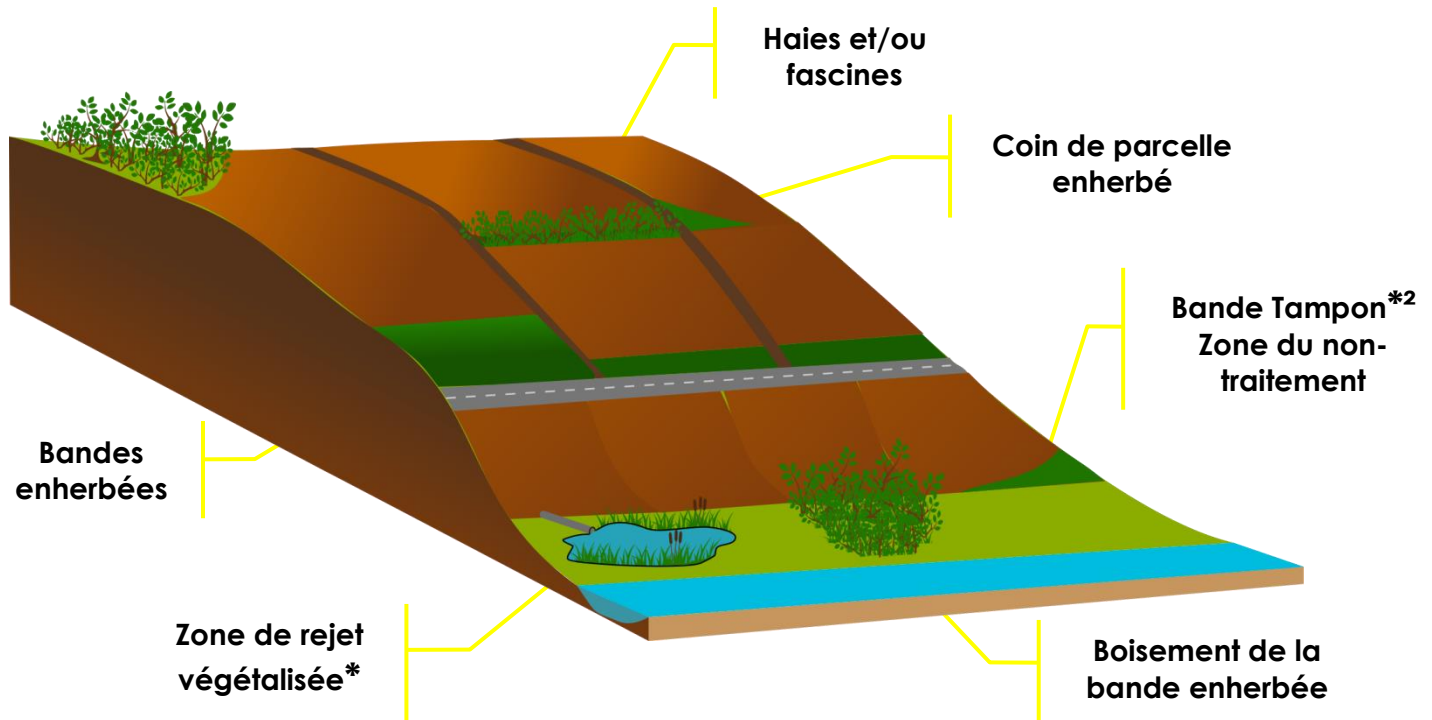




## COMMENT POSITIONNER DIFFÉRENTES ZONES TAMPONS DANS LE BASSIN VERSANT

Le recours aux zones tampons peut constituer une solution efficace pour maîtriser le ruissellement et les transferts de polluants, en complément de pratiques agricoles vertueuses à la parcelle comme la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, une meilleure gestion de la fertilisation ou encore l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Impact.

Pour être efficaces, ces dispositifs doivent être correctement placés, dimensionnés et entretenus.



\* Les zones de rejets végétalisées peuvent s'intégrer au sein de la bande enherbée sans constituer une anomalie et ne présentent donc pas un risque de pénalité financière au titre des contrôles de conditionnalité. Les règles liées à la conditionnalité des aides ne constituent pas un obstacle à la mise en place de zones tampons de sortie de drainage sous réserve du respect des conditions d'entretien.

\*2 Les conditions des aides PAC et l'arrêté relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) impliquent la présence de bandes tampons enherbées de 5 m le long des cours

- Le couvert herbacé de ces zones doit être permanent et couvrant, il peut être implanté ou spontané.
- Les friches et les espèces invasives ne sont pas autorisées.
- La surface de zones tampons, si elle se trouve au bord de cours d'eau, ne peut pas être labourée.
- L'entreposage de matériel, le stockage de produits ou de déchets y sont interdits.

Animatrice Agr'Eau Sundgau  
SIVACHEVA Mariia  
06.11.68.39.31 - 03.89.28.97.62  
mariia.sivacheva@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace  
Quartier Plessier, Bât. 24  
39 avenue du 8ème régiment  
des hussards 68130 ALTKIRCH

Animateur Agr'Eau Seltzbach  
ROHRBACHER Patrick  
06.74.56.54.43 - 03.88.73.20.20  
patrick.rohrbacher@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace  
84 route de Strasbourg  
CAIRE 67500 HAGUENAU

Les partenaires  
financiers :

